

Nombre de membres :
- au Conseil Municipal : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la
délibération : 21

Date de la convocation :
10/12/2019

93/2019

**Objet : Tarifs
communaux**

Page 1/2

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à vingt heures, le conseil municipal réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Anne-Marie GALLAS, Jean-Louis GALA, Michèle CHÉRAMY, Caroline REMONT, Sophie MAROUFI, Philippe BUTEAU, Clotilde PERCHERON, Michel CRETON, Christophe PETIT, Maryline RENARD,

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Hélène CAYUELA, Christophe BIGNAUT, Gérard CRASSIN, Serge RENAULT

Absents excusés :

Patrick TESTE, pouvoir donné à Daniel MORIN
Christophe PETIOT, pouvoir donné à Michel CRETON
Jean-Marc BODESCOT, pouvoir donné à Jean-Louis GALA
Martine DORÉ, pouvoir donné à Anne-Marie GALLAS
Carine ROUX, pouvoir donné à Sophie MAROUFI
Frédérique MARTIN, pouvoir donné à Philippe BUTEAU
Richard GAILLARD, Nicolas LESOUDIER

Caroline REMONT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis GALA, Adjoint au Maire délégué aux Finances présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de l'ensemble des tarifs appliqués par la commune pour l'exercice 2020.

Le tableau détaillé par Monsieur Gala a été validé en commission des finances le 14 décembre 2019.

	tarifs retenus 2020
Vacation de police	24,00
Redevances	
Redevances concessions cimetière	
Temporaire 15 ans	75,00
Temporaire 30 ans	156,00
Temporaire 50 ans	410,00
Taxes funéraires communales	
Taxe d'inhumation en concession	42,00
Taxe d'inhumation dans caveau provisoire / semaine	26,50
Taxe pour dépôt d'urne dans sépulture	42,00
Taxe pour dépôt d'urne dans columbarium ou caverne	42,00
Taxe pour pour scellement d'urne sur monument funéraire	42,00
Taxe communale de crémation	42,00
Nota bene : tarifs identiques quelque soit l'âge, le sexe ou la domiciliation	
Columbarium	
Temporaire 15 ans	520,00
Temporaire 30 ans	850,00
Temporaire 50 ans	1275,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20191217-93-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 20/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres :
- au Conseil Municipal : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la
délibération : 21

93/2019

**Objet : Tarifs
communaux**

Page 2/2

	tarifs retenus 2020 2020
Taxis : Droit de place annuel	84,00
Marché	
Droits de place Prix journalier au m ²	0,44
Droit occasionnel (forfait journalier pour 10 m ²)	
Période du 15/12 au 15/01	18,50
Période du 16/01 au 14/12	6,80
Débit de boissons	148,00
Électricité étang Cintrat	18,50
Plans cadastraux	
Format A4	1,50
Format A3	3,00
Photocopies (pour particuliers et associations)	
Format A4 Noir	0,30
Format A3 Noir	0,60
Format A4 Couleur	0,60
Format A3 Couleur	1,20
Location salle du club	
Demie journée	37,00
Journée	74,00
Partis politiques (par réunion)	18,00
Associations locales loi 1901 (par réunion)	0,00
Frais de fourrière pour animaux domestiques divagant	
1 ^{ère} capture	24,50
Récidive 2 ^{ème} capture	52,00
Récidive 3 ^{ème} capture	120,00
Frais journaliers	
Chien	10,50

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2020
comme énoncé.**

Tableaux annexés.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Daniel MORIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20191217-93-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 20/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

